

Lyon, le 7 septembre 2023

Communiqué de presse

Ekopak France salue le décret sur la réutilisation des eaux usées et de pluie

La société Ekopak France, spécialisée dans le recyclage des eaux industrielles, se réjouit de la récente publication du Décret 2023-835 du 29 août relatif aux usages et aux conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées, malgré le fait que les arrêtés ministériels dans l'agroalimentaire sont en attente.

Ce décret, qui est entré en vigueur immédiatement après sa publication, simplifie la procédure d'autorisation pour la réutilisation des eaux usées traitées et définit les conditions d'utilisation des eaux de pluie pour les usages non domestiques. « Utiliser l'eau sortie d'une station d'épuration littorale pour produire une eau industrielle est une garantie de la communauté de commune de délivrer une eau durable aux industriels de son secteur », annonce Philippe Boust, commercial chez Ekopak France.

« On attend avec impatience les arrêtés ministériels pour le secteur agroalimentaire », déclare Philippe Boust. Il faut néanmoins tirer le positif de ce décret : « Auparavant, le gouvernement autorisait une installation de recyclage d'eau sur 5 ans seulement. Maintenant il n'y a plus de frein ! On peut s'assurer d'avoir une installation pérenne. »

Ekopak France reste déterminée à soutenir les entreprises françaises dans l'adoption de pratiques de gestion de l'eau responsables, conformément au nouveau décret. La société se positionne comme étant un partenaire pour les autorités publiques ainsi que pour les industries, notamment concernant les stations d'épuration des littoraux, citées dans le décret.

À propos d'Ekopak France

La société Ekopak naît en Belgique en 2004. Sa mission est de recycler les eaux usées des entreprises et fournir de l'eau industrielle en période de stress hydrique, ainsi que d'accompagner les industries vers une gestion de l'eau plus durable. En 2019, Ekopak a déjà implanté ses solutions dans onze pays différents, au sein de 700 entreprises. L'année 2021 marque la naissance d'Ekopak France. Ekopak France, certifié depuis 2022 ISO 9001, est implanté à Rouen et Lyon. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site web : ekopak-france.fr.

Contact presse

Agathe Rocher - 06 46 26 73 97 – agatherocher.ekopak@gmail.com /
presse@ekopak-france.fr